



Rentrée 2023 : réforme des lycées professionnels et gratification financière des semaines de stage

publié le 15/06/2023

Message du 14 juin 2023 du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse pour la bonne information de tous :

La réforme des lycées professionnels amorce sa mise en œuvre, et la plupart de ses mesures entrent en vigueur dès la rentrée scolaire prochaine (année 2023-24).

Parmi elles la gratification des semaines de stage à hauteur de 50€ par semaine en 1ère année de CAP et en seconde professionnelle, et la création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel constituent des éléments majeurs pour la motivation et la réussite des élèves.

En PJ : le flyer résumant ces mesures

ou

<https://education.gouv.fr/media/155699/download>

Document joint



flyer-futur-lyc-ens-professionnels-155699_0 (PDF de 88.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.